



TROISIEME COMMISSION
72^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York,

Point : Promotion de la femme

Intervention de
S.E. Mme Isabelle PICCO
Ambassadeur, Représentant permanent

Les chiffres sont sans appel : 1 femme sur 3 a subi des violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie. Ceci est inacceptable. La violence à l'encontre des femmes reste malheureusement encore un fléau de notre siècle à éradiquer.

Les statistiques démontrent aussi que ce sont souvent des proches qui infligent de tels sévices. Ce lien familial ou de proximité rend d'autant plus difficile la dénonciation.

Des dispositions législatives de 2011 ont renforcé le code pénal et de procédure pénale pour cibler « toute forme de violence ou de menaces de violence, physique, psychologique, sexuelle ou économique exercée par des personnes partageant ou ayant partagé une communauté de toit avec la victime ».

La formation de tous les professionnels impliqués, professionnels de santé, agents et officiers de police, magistrats, également prévue par la loi, vise à mieux prendre en charge les victimes.

Par un appel téléphonique gratuit et confidentiel, par le recours à une association conventionnée ou en bénéficiant du service d'hébergement gratuit, toute victime de violence domestique doit pouvoir être protégée et informée de ses droits.

Afin de donner à ces mesures toute la publicité qu'elles méritent et sensibiliser la population, Monaco s'est mobilisé pour la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes par le biais d'une campagne d'affichage.

Partie à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence et la violence domestique, Monaco a soutenu le Plan francophone contre la violence faite aux femmes adopté en 2013 en marge de la 57^{ème} session de la Commission de la condition de la femme.

Au niveau régional, Monaco soutient dans le cadre d'un accord pluriannuel (2015-2017) un projet sur la protection des droits et la lutte contre la violence à l'égard des femmes, la violence domestique et la violence contre les enfants dans les pays partenaires du sud de la Méditerranée.

Son Altesse Royale la Princesse Caroline de Hanovre, Présidente de l'AMADE Mondiale vient de se rendre en République démocratique du Congo où elle a assisté à la présentation du projet « ensemble pour les femmes » qui prévoit la construction d'un centre dédié exclusivement au traitement médical des filles, des adolescentes et des femmes victimes de violences sexuelles. Un accord de collaboration entre l'Hôpital HEAL AFRICA et l'AMADE Mondiale a été signé pour recueillir des fonds qui permettront à cette initiative d'être menée à bien.

Ma délégation tient également à saluer la priorité donnée à l'éducation dans l'Accord conjoint UE-ONU pour éliminer la violence à l'encontre des femmes qui bénéficie d'un Fonds de 500 millions d'euros et a pris note de la proposition de la rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, Mme Dubravka ŠIMONOVIC, de tenir une 5^{ème} Conférence mondiale des Nations Unies sur ce thème.

Ma délégation a coparrainé les résolutions du Conseil de sécurité adoptées depuis 2008 sur les violences sexuelles dans les conflits.

Monaco a également signé le 15 septembre dernier le Pacte proposé par le Secrétaire général par lequel mon pays s'engage à éliminer l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les opérations des Nations Unies.

L'objectif est de rendre effective la politique de tolérance zéro et rendre justice aux victimes.

L'Assemblée générale vient de tenir une Réunion de haut niveau sur l'évaluation du Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes.

Les orateurs ont reconnu l'extrême vulnérabilité des filles et des femmes qui constituent l'écrasante majorité des victimes de la traite des personnes.

Seuls une coopération renforcée et l'échange d'informations ainsi que la pleine application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de son Protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, nous permettront de tenir les engagements énoncés dans la Déclaration politique et qui seront à nouveau examinés dans 4 ans.